



Compte-rendu de la Commission du 06 Mars 2020 Office municipal des sports à Saint-Quentin

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Sylvain BACQUAERT
Membres : Fabrice BONNET, Franck CASTELLE, Francis DESIRANT, Emmanuel PICOUET, Louis PRIEUR

Ne participe pas au cas n°4 (dossier N° D570015C35) : Louis Prieur
Ne participe pas au cas n°5 (dossier N° D570015D48) : Franck Castelle

La séance est ouverte à 19h30 - La séance est levée à 22h30

5 dossiers

1/ Monsieur LAGASSE Fabien du club du HB Laferois (Dossier N°D570015C51)

Concerne : le match Saint-Quentin HB 2 – HB Laferois en Championnat +16 ans Honneur

Masc. Poule 3 du 30/11/2019

Nom de l'arbitre : LANGLET Dominique

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs, attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 30€

2/ Madame PLICHON Mathilde du club du Saint-Quentin HB (Dossier N°D570015D13)

Concerne : le match HBC Villers Saint-Paul – Saint-Quentin HB en Championnat +16 ans

Nationale 3 Fém. du 25/01/2020

Nom de l'arbitre : FACONNIER Max – WOZNIAK Thomas

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 5–H

Type de faute : Dégradation matériels des installations sportive

Qualification de la faute : Attitude violente

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 6 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 30€

3/ Monsieur PEDOTTI Aurélien du club du Handball Cotterézien (Dossier N°D570015C96)

Concerne : le match Handball Cotterézien – U A Feroise en Tournoi -11 Mixte/-11F Poule 1 du

11/01/2020

Nom des arbitres : DELGRANGE Alixane – DAVID Elouann

Concerne : Officiel responsable

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 30€



4/ Public du club du Handball Milonais (Dossier N° D570015C35)

Concerne : le match HBC Château-Thierry – Handball Milonais en Championnat -15ans Fém.

Dépt. 02 du 23/11/2019

Nom des arbitres : GUIVARCH Killian – MOITIE Joshua

Concerne : Public

Article : Annexe 5–C

Type de faute : Avec envahissement de l'aire de jeu par une personne du public avec invective sur juges arbitres

Qualification de la faute : Violence Grave

Sanction : 1 date à Huis-clos ferme

Période du huis clos à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 75€

5/ Monsieur CASTELLE Franck du club du Marle sport Handball (Dossier N°D570015D48)

Concerne : le match Marle Sport Handball – HBC Château-Thierry 1 en Championnat -18 ans

Masc. Dépt. 02 du 25/01/2020

Nom des arbitres : MOITTIE Joshua

Concerne : Officiel responsable

Article : Annexe 2–A

Type de faute : Contestation systématique

Qualification de la faute : Comportement incorrecte

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 30€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES